

15 novembre 2021

(21-8642)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce
Session extraordinaire**

**SYSTÈME MULTILATÉRAL DE NOTIFICATION ET D'ENREGISTREMENT DES
INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES POUR LES VINS ET LES SPIRITUEUX**

RAPPORT DU PRÉSIDENT, M. L'AMBASSADEUR ALFREDO SUESCUM (PANAMA)

1. Je présente ce rapport sous ma propre responsabilité et sans préjudice de la position des délégations ni du résultat des négociations concernant l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques (IG) pour les vins et les spiritueux (le "Registre des IG") à la Session extraordinaire du Conseil des ADPIC.
2. Mon prédécesseur, M. l'Ambassadeur Dacio Castillo (Honduras), et moi-même avons tenu de nombreuses consultations informelles et réunions ouvertes au cours des trois dernières années afin de recueillir les réflexions et suggestions des délégations sur la manière de remplir le mandat de la Session extraordinaire. Je dois en conclure que les positions des Membres n'ont guère évolué sur les questions de fond ou de procédure relatives aux négociations sur le registre des IG.
3. Il existait de nombreux éléments nouveaux en dehors de l'OMC, y compris des accords multilatéraux, bilatéraux et régionaux ainsi que des systèmes nationaux de protection des IG. Certaines délégations appuyant la proposition de modalités contenue dans le document TN/C/W/52 ont indiqué qu'elles étaient prêtes et disposées à participer à l'échange d'informations et d'expériences découlant de ces éléments nouveaux. Selon elles, cet exercice d'échange d'informations était important pour proposer de nouvelles pistes possibles pour les négociations futures dans le cadre des négociations sur un registre des IG. D'autres délégations de ce groupe demeuraient toutefois sceptiques quant à son intérêt pour les travaux de la Session extraordinaire.
4. Les délégations appuyant la proposition conjointe figurant dans le document TN/IP/W/10/Rev.4 estimaient que cet échange d'informations ferait double emploi avec les travaux du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) de l'OMPI et que le SCT était une instance appropriée et déjà disponible pour ce type d'échange. Elles ont demandé des précisions sur ce que les proposants souhaitaient accomplir dans le cadre de cet exercice.
5. S'agissant des questions de procédure relatives au fond des négociations, le Groupe W52 a maintenu sa proposition visant à établir un lien et un parallélisme entre les trois questions liées aux ADPIC abordées dans le document TN/C/W/52, à savoir le registre des IG, l'extension des IG et la relation entre les ADPIC et la CDB. En réponse, une délégation du Groupe de la proposition conjointe a répété que le respect du mandat de la Session extraordinaire était une question liminaire à traiter avant que les négociations puissent reprendre.
6. J'ai suggéré à plusieurs reprises que les délégations réfléchissent à la question de savoir comment, quand et où elles pourraient aborder les préoccupations des autres parties sans nécessairement les approuver ou les valider. Je leur ai également demandé d'envisager de nouvelles approches pour atteindre leurs propres objectifs. Malgré ces encouragements, à ma connaissance, aucune des délégations n'a engagé de dialogue sur ces suggestions spécifiques avec les autres parties, et aucune idée nouvelle n'a été proposée concernant la manière de faire avancer les travaux de la Session extraordinaire.

7. Depuis mon dernier rapport écrit, distribué le 25 février 2021 sous la cote TN/IP/29, j'ai prévu de lancer une consultation en groupe restreint pour étudier la possibilité de tenir l'échange d'informations suggéré, puis de tenir une réunion informelle ouverte pour rendre compte de ces consultations et donner aux délégations la possibilité de faire part de leurs nouvelles réflexions sur les travaux de la Session extraordinaire. Les délégations considéraient que l'environnement actuel des négociations n'était pas propice à un engagement quant au fond. La plupart des principales délégations, y compris les proposant, considéraient que les négociations et les préparatifs en vue de la CM12 étaient bien plus prioritaires et estimaient donc qu'il n'y a pas d'urgence à cet égard.

8. Après avoir réfléchi à la situation générale, je n'ai actuellement pas envie de reprendre les négociations dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil sur les ADPIC, y compris avec les principaux demandeurs. Les délégations demeureront probablement peu disposées à s'engager sur le fond dans le cadre de la Session extraordinaire du Conseil sur les ADPIC, au moins jusqu'après la CM12. Même alors, toutes les délégations devront consentir d'importants efforts pour surmonter les désaccords persistants quant au mandat et au fond de ces négociations.
